

# Vers la certification des plantes médicinales et aromatiques sauvages dans quatre États de l'Inde

P. Bhattacharya, R. Prasad, R. Bhattacharyya et A. Asokan

*Un essai novateur de concevoir une norme pour la certification des plantes médicinales et aromatiques forestières en adaptant les règles mondiales à la mise en œuvre nationale.*

**L**a sécurité et l'accessibilité des produits naturels qui peuvent être utilisés comme médicaments, aliments, cosmétiques et pesticides ont déterminé un regain d'intérêt pour les plantes médicinales. Dans le monde entier, les ressources sauvages ou naturelles satisfont de 70 à 90 pour cent de la demande commerciale de plantes médicinales et aromatiques, assurant aussi les moyens d'existence de millions de ruraux (Prasad et Bhattacharya, 2003). Toutefois, l'augmentation de cette demande, qui s'est manifestée récemment, menace ces ressources naturelles lorsqu'elles ne sont pas soumises à une gestion apte à sauvegarder leur régénération. La menace est ultérieurement aggravée par la dégradation des forêts, la conversion des terres à d'autres utilisations, les perturbations d'origine humaine et d'autres facteurs encore. Il a souvent été soutenu que la culture et la domestication de plantes sauvages est un moyen non seulement de satisfaire la demande commerciale croissante des marchés, mais aussi d'établir un équilibre entre l'utilisation et la conservation de ces ressources; toutefois, pour de nombreuses espèces, les connaissances et les pratiques ne sont pas encore suffisamment affinées pour combler l'écart entre l'offre et la demande, et il pourrait s'avérer anti-économique de développer ces pratiques. En outre, il est estimé que certaines plantes sauvages pourraient renfermer beaucoup plus d'éléments actifs que leurs parents cultivés (Schippmann, Leaman et Cunningham, 2006).

Les utilisateurs traditionnels assurent que la qualité des médicaments tirés des plantes dépend des bonnes pratiques de collecte, d'entreposage et d'entretien. Cependant, avec l'expansion de l'industrie pharmaceutique et la préférence croissante du public pour les produits d'origine végétale et biologique, l'épuisement rapide

des ressources en plantes médicinales et aromatiques naturelles impose des règlements internationaux et nationaux, ainsi que des directives pour garantir l'adoption de pratiques durables.

L'Inde a une riche tradition en matière d'utilisation et de conservation de plantes médicinales, soutenue par des pratiques socioculturelles comme l'adoration des plantes et des animaux et la protection des bois sacrés. Toutefois, la collecte sans discernement des plantes médicinales et aromatiques sauvages a contribué à l'épuisement de ces ressources. Entre-temps, la commercialisation privée exploitante a dépossédé les cueilleurs de leur juste rémunération (Verma, 1998). Bien que les forêts jouent un rôle vital dans le scénario économique national, jusqu'à tout récemment les plantes médicinales et aromatiques (et les produits forestiers non ligneux [PFNL] en général) n'ont guère reçu d'attention dans la planification stratégique et le développement du secteur forestier.

La certification de ces plantes pourrait contribuer à résoudre ces problèmes. Elle peut être définie brièvement comme une incitation à base commerciale à adopter de bonnes pratiques de gestion. Autrefois, la certification des forêts portait en premier lieu sur la production de bois, mais elle intéresse de façon croissante les PFNL à mesure qu'augmente leur importance économique (Brown, Robinson et Karman, 2002).

Parmi les avantages directs de la certification des plantes médicinales et aromatiques, figurent l'assurance de leur disponibilité future grâce à leur collecte durable, la qualité améliorée qui permet d'augmenter leur prix, et l'expansion de leur commerce due à leur acceptation au plan international. Ces avantages entraînent des bienfaits indirects, comme la conservation de la biodiversité, le respect

**Prodyut Bhattacharya, Ram Prasad, Rajasri Bhattacharyya et Aparna Asokan** travaillent au Centre international de foresterie communautaire, Institut indien de gestion forestière, Nehru Nagar, Bhopal, Madhya Pradesh (Inde).



ICCF, IIFM

*Test des paramètres de qualité de plantes médicinales par une entreprise phytopharmaceutique à Indore, Madhya Pradesh; l'un des avantages directs de la certification des plantes médicinales et aromatiques est l'amélioration de la qualité permettant d'augmenter les prix*

des droits et pratiques traditionnels, le partage plus équitable des avantages (qui peut augmenter les revenus des cueilleurs et les inciter à conserver, gérer et collecter ces ressources de façon responsable, et aussi à respecter les politiques et les lois) et le développement socioéconomique. En bref, la certification des plantes médicinales et aromatiques peut rendre service non seulement aux populations forestières qui en dépendent, mais aussi à un plus grand nombre de parties prenantes (Sindhi et Choudhury, 2003). Cependant, relativement à la certification du bois, celle des plantes médicinales sauvages et d'autres PFNL exige une méthodologie, une recherche et une planification bien plus spécifiques et détaillées à cause de la grande variété des produits et de leur caractère saisonnier (Pierce et Laird, 2003; Pierce, Shanley et Laird, 2003).

Le Centre international de foresterie communautaire (International Centre for Community Forestry, ICCF) de Bhopal (Inde) a entrepris récemment un projet visant à évaluer les possibilités de certifier les plantes médicinales et aromatiques, et à élaborer pour elles une norme générique couvrant toutes les étapes de la filière, depuis la collecte de la matière première jusqu'à la commercialisation. Parrainé par la Commission nationale des plantes médicinales, le projet d'élaboration d'une norme de certification intéresse quatre États indiens où ces ressources sont importantes sur le plan socioéconomique et où existe un cadre institutionnel adapté: Madhya Pradesh, Chhattisgarh, Orissa et Uttarakhand.

Le projet a passé en revue les pratiques existant dans les États choisis, ainsi que les directives internationales et nationales

établies pour ces plantes à la lumière des conditions du pays. Une norme de certification provisoire a ensuite été mise au point grâce à l'organisation de consultations avec les parties prenantes dans chaque État. Le présent article fournit les résultats préliminaires et le projet de norme.

#### **EXAMEN DE LA SITUATION ET DES PRATIQUES ACTUELLES**

Les pratiques appliquées dans chacun des quatre États ont été examinées conformément aux paramètres suivants: cadre juridique et stratégique existant, activités de conservation, pratiques prédominantes de collecte et de commerce, partage des avantages et sécurité des moyens d'existence. Ces paramètres sont ensuite devenus les principes de la norme provisoire.

Les données ont été collectées et vérifiées par une enquête de terrain et des entrevues

avec différentes parties prenantes, comme les cueilleurs, commerçants, forestiers et organisations non gouvernementales locales (ONG). Les principaux résultats (ICCF, 2007) sont décrits ci-après.

#### **Cadre juridique et stratégique**

Bien que, du point de vue financier et du développement, l'importance des plantes médicinales et aromatiques soit reconnue, il n'existe pas encore de cadre juridique et stratégique les concernant. Les politiques relatives aux PFNL et à ces plantes varient largement entre les États (Sahu, 2002; IIFM, 2007).

Les droits d'utilisation à des fins de subsistance accordés aux villageois, par exemple, diffèrent aussi entre les États. La législation nationale promulguée en 1996 pour faciliter la démocratie participative dans les zones tribales autorise les villages à gérer et à contrôler leurs propres ressources, y compris les PFNL. Cependant, deux lois connexes promulguées au Madhya Pradesh ne mentionnent pas les PFNL (Ojha, 2004).

Conformément à la politique forestière étatique du Chhattisgarh, mise en vigueur en 2001, l'État prendra des mesures appropriées par le truchement de la Chhattisgarh State Minor Forest Produce (Trade and Development) Co-operative Federation Ltd (CG MFP Federation) pour l'utilisation durable et la conservation à long terme

*Interview avec des cueilleuses de PFNL concernant les pratiques de collecte, Chhattisgarh*



ICCF, IIFM

de tous les PFNL présents dans les forêts de l'État. Le projet de loi sur les plantes médicinales de 2007, proposé récemment, établit que seuls les résidents villageois authentiques pourront cueillir des plantes médicinales dans la zone du village. Toutefois, le texte n'indique pas ce qu'il faut faire dans le cas d'introduction ou de collecte illégale de plantes. Ni le Madhya Pradesh ni le Chhattisgarh ne contrôlent la récolte commerciale organisée par les commerçants ou leurs agents.

Dans l'Uttarakhand, les villageois peuvent exploiter les produits forestiers communautaires, mais l'utilisation commerciale relève du département des forêts de l'État. Cependant, dans l'Orissa, les conseils villageois sont autorisés à réglementer l'achat (auprès des premiers cueilleurs) et le commerce de 69 PFNL (appelés «produits forestiers secondaires»). Les personnes qui entreprennent ces activités doivent s'enregistrer auprès du conseil villageois; mais la qualité et la quantité des produits collectés ne sont normalement pas réglementées (*Orissa Gazette*, 2002).

En ce qui concerne la conservation, le Madhya Pradesh et le Chhattisgarh ont adopté une approche axée sur les aires protégées populaires pour faire participer les populations locales à la protection et la conservation de ressources forestières de valeur dans des zones qui en sont richement dotées, et au partage des avantages qui en découlent (Chhattisgarh Forest Department, 2007). Dans le Madhya Pradesh, une interdiction frappe à tour de rôle différents produits dans différentes zones pour promouvoir la conservation de la ressource. Toutefois, la façon dont ces dispositions sont appliquées au niveau du terrain n'est pas claire, car on ne dispose pas des résultats de la surveillance. L'Uttarakhand a adopté une stratégie particulière pour la gestion scientifique des plantes médicinales et aromatiques, qui consiste en un inventaire rapide et la cartographie de ces plantes moyennant la division de chaque zone forestière en trois unités de gestion pour la conservation (aucune extraction commerciale n'y est autorisée), la mise en valeur (gestion et culture intensives) et la récolte durable (Planning Commission, Gouvernement indien, 2006).

Le Madhya Pradesh, l'Orissa et le Chhattisgarh ont élaboré des systèmes d'enregistrement des cueilleurs. L'un des districts du Chhattisgarh a tenté de distribuer des



*Évaluation participative d'un arbre producteur de résine médicinale, Madhya Pradesh*

cartes d'identité aux cueilleurs de plantes médicinales et aromatiques par l'entremise des comités villageois de gestion forestière collective (Katiyar, 2007).

La plupart des États ont institué un système de permis de passage. Les permis aident les départements des forêts à enregistrer les produits forestiers sortants et à percevoir des impôts sur les revenus des commerçants. Ils contribuent aussi à la gestion forestière durable en fournissant des informations utiles sur la collecte et la commercialisation des produits forestiers. Cependant, au Madhya Pradesh, les minéraux, la faune sauvage, les feuilles de *tendu patta* (*Diospyros melanoxylon* ou feuilles d'ébène indiennes), les graines de *sal* (*Shorea robusta*) et la résine de *kullu* (*Sterculia urens*) sont les seuls PFNL qui exigent des permis de passage (Madhya Pradesh Gazette, 2005).

### Conservation et gestion des espaces naturels

Dans la plupart des plans de gestion, des plans de travail ou des microplans, les ressources forestières sont considérées comme un tout. Bien que les plantes médicinales et aromatiques représentent généralement une catégorie, leur planification spécifique est rare (Misra et Jain, 2003) – même si le gouvernement national a récemment entrepris une démarche visant à incorporer ces espèces dans le code du plan de travail forestier pour améliorer la gestion au niveau de l'unité de gestion forestière (Bhattacharya, 2008).

Les organisations étatiques et locales ont répertorié des ressources dans certaines zones dotées d'abondantes plantes médicinales et aromatiques; toutefois, rares sont les études qui appliquent des techniques améliorées de cartographie terrestre ou aérienne et de documentation, et très peu d'entre elles laissent intervenir les communautés locales de manière réellement participative. Bien que la biodiversité et la végétation aient été cartographiées par télédétection dans les quatre États, les cartes ne sont pas utilisées pour la planification stratégique ou la mise en œuvre des activités de conservation des plantes médicinales et aromatiques (Bhattacharya, 2006).

L'évaluation des dangers qui menacent les espèces prioritaires a été communiquée par le Madhya Pradesh et le Chhattisgarh (Ved *et al.*, 2003), mais l'étude de l'écologie des espèces médicinales et aromatiques, et l'impact de leur surexploitation, n'a pas été assez approfondie pour fournir des informations utiles à la planification de la conservation et de la gestion.

Les départements des forêts étatiques et les commissions des plantes médicinales ont un rôle important à jouer dans la conservation et la gestion de ces plantes dans les zones forestières, et ils entreprennent à ces fins des projets *in situ* et *ex situ*. Des organisations étatiques et locales ont lancé des initiatives de conservation axées sur la

plantation, telles que le développement des pépinières et la culture des simples, mais elles devront être renforcées par la sensibilisation accrue de l'opinion publique, par des incitations et par la constitution de liens avec les marchés. Les initiatives de l'État tendent à être compromises par les déficiences de la gestion et du personnel, ainsi que par l'absence de surveillance et d'évaluation de leurs résultats.

### **Pratiques responsables de collecte et d'utilisation**

Tout en reconnaissant l'importance d'une récolte durable, de nombreux cueilleurs adoptent des méthodes destructives dues à la précarité de leur situation économique, à la pression démographique qui entraîne l'utilisation concurrentielle des ressources et à la demande des marchés. Les organisations de recherche – par exemple, l'Institut de recherche forestière tropicale et l'Institut de recherche forestière de l'État, Jabalpur; la Foundation for Revitalising Local Health Traditions, Bangalore; et l'Institut indien de gestion forestière (Indian Institute of Forest Management, IIFM), Bhopal –, ainsi que des organisations locales, s'emploient à systématiser les techniques et méthodes de récolte durable, grâce à la recherche sur le terrain et aux programmes de renforcement des capacités des cueilleurs, des commerçants et du personnel de terrain forestier, mais les résultats de leurs recherches sont peu diffusés et ne sont dès lors que faiblement appliqués (Prasad, Kotwal et Mishra, 2002; Bhattacharya et Hyat, 2004; Lawrence, 2006). Bien que les organisations gouvernementales et non gouvernementales préparent régulièrement des ateliers de sensibilisation et de formation en matière de récolte durable des plantes médicinales et aromatiques, ces efforts ne paraissent pas s'être traduits par des pratiques durables sur le terrain.

Les cueilleurs ne prêtent guère d'attention à la qualité et continuent à récolter les plantes prématûrement, car le système de classement actuellement en vigueur (contrôlé dans une large mesure par les commerçants) et les marchés autorisent l'achat même de matériel de qualité médiocre (Durst *et al.*, 2006). Le contrôle de la qualité dans les marchés locaux et régionaux est faible; il repose surtout sur l'expérience personnelle et n'exclut pas toujours l'adultération. Bien que l'ana-

lyse chimique de la matière première fasse l'objet d'une acceptation croissante, le manque de laboratoires locaux réduit la mise en œuvre au niveau du terrain. Les manuels ou règlements normalisés pour le contrôle de la qualité font défaut presque partout.

L'éloignement des entrepôts force les cueilleurs à vendre leurs matériels directement aux agents ou commerçants locaux, et des pratiques d'entretien imprévises pendant l'entreposage raccourcissent la durée de conservation, risquant de compromettre la qualité du matériel. Cependant, dans certaines zones du Chhattisgarh et du Madhya Pradesh, des entrepôts locaux ont été construits, améliorant ainsi les revenus économiques des cueilleurs.

La documentation relative à la collecte, à l'entreposage et à la traçabilité des plantes médicinales et aromatiques est encore rare.

### **Partage des avantages et sécurité des moyens d'existence**

Une stratégie de commercialisation efficace est fondamentale pour le développement du secteur des plantes médicinales et aromatiques en Inde. Des réseaux de commerçants privés influents entravent souvent le développement dans ce domaine. Le manque de soutien de la part de l'État ou d'un système organisé permet à ces commerçants d'exercer leur influence même dans les zones reculées. La plupart des parties prenantes préféreraient voir ce problème affronté par la création d'un milieu commercial propice, plutôt que par la réglementation. Plusieurs organisations (telles que la Madhya Pradesh Minor Forest Produce Federation, le département des forêts du Madhya Pradesh, la Forest Development Corporation de l'Uttarakhand, la CG MFP Federation et le département des forêts du Chhattisgarh) ont lancé des initiatives pour faciliter l'accès aux marchés, en constituant par exemple des coopératives et en organisant des occasions de rencontre entre vendeurs et acheteurs, comme les foires et les expositions. Les parties prenantes ont aussi proposé la création d'un système de commercialisation et d'information électronique, concept qui a été adopté par la Commission nationale des plantes médicinales.

Bien que les individus soient encore les principaux cueilleurs dans de nombreuses zones, les coopératives et les fédéra-

tions gagnent maintenant en importance au niveau de l'État et facilitent le partage des avantages. Un bon exemple en est le comité villageois du satawar, dans le district de Sheopur du Madhya Pradesh, où le satawar (*Asparagus racemosus*) est l'une des principales sources de revenu pour les villageois. Au comité incombe la responsabilité de la collecte, de l'entreposage et de la commercialisation de cette espèce, et les bénéfices sont répartis entre les cueilleurs (Bhattacharya, 2006).

La stratégie de fixation des prix des plantes médicinales et aromatiques est un autre motif de préoccupation, en raison de l'instabilité de l'offre basée sur la demande, de la qualité et de la disponibilité du matériel. À l'heure actuelle, la plupart des prix sont contrôlés par les commerçants qui ne s'intéressent pas au partage des avantages. Certains produits (comme les feuilles de *tendu patta*) sont nationalisés, ce qui veut dire que l'État détient le monopole de la récolte et du commerce; le gouvernement organise des ventes aux enchères compétitives, et les bénéfices sont répartis entre les cueilleurs. L'Uttarakhand a entrepris récemment la collecte organisée et la vente aux enchères ouvertes de certaines plantes médicinales non nationalisées, offrant 94 pour cent des gains à titre de redevance à l'organisation des cueilleurs. Dans l'Orissa, les conseils villageois sont autorisés à fixer le prix d'achat minimal pour les 69 PFNL enregistrés. Les parties prenantes craignent que le monopole du gouvernement puisse nuire aux cueilleurs et entreprises locaux (FGLG-India, 2008).

L'information sur les marchés et la documentation manquent de fiabilité, car les commerçants ne sont pas tenus légalement à fournir des informations commerciales aux départements des forêts étatiques et aux communautés forestières. L'absence d'un système transparent et accessible d'information empêche les cueilleurs d'obtenir des prix plus avantageux (Karki et Rawat, 2004). Bien qu'il ait été suggéré un système de communication volontaire, au titre duquel les commerçants et l'industrie fournissent au département des forêts étatiques des informations commerciales (y compris la source de la matière première et les prix d'achat et de vente), il risque de ne pas s'avérer réalisable dans les conditions socioéconomiques de l'Inde.



CHHATTISGARH FOREST DEPARTMENT

*Les pratiques traditionnelles de collecte, transformation et emmagasinage ont visé la qualité des produits phytopharmaceutiques, mais le perfectionnement de ces compétences assure aux populations locales une part des revenus commerciaux (transformation des fruits du groseillier indien par les communautés locales, Chhattisgarh)*

Certaines interventions ont permis récemment de surveiller l'entrée des produits sur le marché:

- Le projet de loi sur les plantes médicinales du Chhattisgarh impose l'enregistrement de tous les commerçants intéressés, et les oblige à soumettre les détails de toute plante médicinale ou partie de plante collectée à l'organe de direction.
- Dans l'Orissa, les commerçants enregistrés par les conseils villageois sont tenus de fournir des informations sur les revenus mensuels et annuels tirés des PFNL.
- Dans l'Uttarakhand, les commerçants enregistrés agissant dans les marchés de plantes médicinales doivent fournir un certificat d'origine, ainsi que des détails sur les ventes et les impôts sur leurs revenus.

Plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales au Chhattisgarh et au Madhya Pradesh organisent des activités de formation pour améliorer les compétences des participants en matière de conservation, gestion durable, transformation et valeur ajoutée.

lecte, à l'intention des cueilleurs et des producteurs d'herbes, pour vérifier l'identité de la matière première utilisée dans les médicaments et d'autres produits, et pour minimiser l'adulteration (AHPA et AHP, 2006).

En 2004, un groupe d'experts, convoqué par le Fonds mondial pour la nature (WWF), le réseau de surveillance du commerce de la faune sauvage TRAFFIC et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a élaboré un ensemble de quatre normes provisoires sur la gestion de l'écosystème et des plantes médicinales et aromatiques; la collecte dans les espaces naturels; la domestication, la culture et la production améliorée *in situ*; et les droits. En 2005, une deuxième version provisoire a regroupé ces quatre normes en une seule comprenant 10 principes, des critères connexes et des indicateurs proposés. La version la plus récente, qui tient compte de l'évaluation sur le terrain et de l'opinion des parties prenantes et des experts, ainsi que d'autres directives et règlements internationaux pertinents, comprend 6 principes, 18 critères et 105 indicateurs couvrant des domaines allant des questions environnementales, sociales et de gestion à des problèmes de développement économique et commercial. La norme serait utilisée pour certifier la collecte de plantes médicinales et aromatiques à l'état naturel (Medicinal Plant Specialist Group, 2007).

Il n'existe pas de programme exclusif pour la certification des plantes médicinales. Bien que le Forest Stewardship Council (FSC) s'occupe principalement de la certification du bois, il est également habilité à certifier les plantes médicinales et d'autres PFNL. Actuellement, le FSC fournit une certification pour les PFNL et les plantes médicinales au cas par cas, du fait que la variété et la complexité des critères de gestion sont beaucoup plus grandes que pour le bois (Brown, Robinson et Karman, 2002). Le Programme de ratification des projets de certification forestière a publié récemment un document technique sur la certification de la chaîne de responsabilité relative aux PFNL (Brunori, 2007).

Les normes de qualité du produit telles que les bonnes pratiques de fabrication, la série de normes ISO 9000 pour les systèmes de gestion et la série ISO 14000 pour la gestion de l'environnement de l'Organisation internationale de normalisation (ISO



ICCE-IIFM

**Atelier de certification  
des PFNL au niveau du  
terrain, Madhya Pradesh**

s'appliquent aussi aux plantes médicinales. Les normes internationales et nationales de certification biologique, comme celles de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et, en Inde, du programme national pour la production biologique, sont applicables aux plantes médicinales aussi bien cultivées que sauvages. Pour réaliser les objectifs socioéconomiques, la certification des échanges commerciaux équitables peut aussi jouer un rôle important (Jain, 2004). Toutefois, aucun programme existant n'est suffisamment complet pour couvrir les domaines de la collecte, de l'entreposage, de la qualité et de la commercialisation des plantes médicinales sauvages, en même temps que les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Ces domaines peuvent être traités en associant différents programmes, mais il s'agit d'une tâche complexe qui pourrait ne pas être rentable (Wenban-Smith *et al.*, 2006).

En Inde, les essais menés pour certifier les plantes médicinales et aromatiques n'ont démarré que récemment. En 2001, le Fonds mondial pour la nature en Inde a entrepris une étude sur trois plantes médicinales présentes dans les forêts de l'Himachal Pradesh pour évaluer l'applicabilité des principes du FSC (Rastogi et Pant, 2004). L'État du Chhattisgarh a institué la Société de certification du Chhattisgarh, qui s'occupe d'une série de PFNL mais donne la priorité à l'abondance de plantes médi-

nales et aromatiques et à leur potentiel économique pour l'État (CG MFP Federation et Chhattisgarh Forest Department, 2003). Un projet réalisé récemment et parrainé par la Commission nationale des plantes médicinales et le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) dans un district du Chhattisgarh a élaboré un ensemble de normes génériques pour la récolte rationnelle et d'autres pratiques, ainsi qu'un groupe de normes spécifiques pour 10 espèces (Katiyar, 2007). De même, dans l'Uttarakhand, Winrock International étudie à l'heure actuelle la certification de cinq espèces végétales médicinales (y compris le lichen), dans le but de mettre

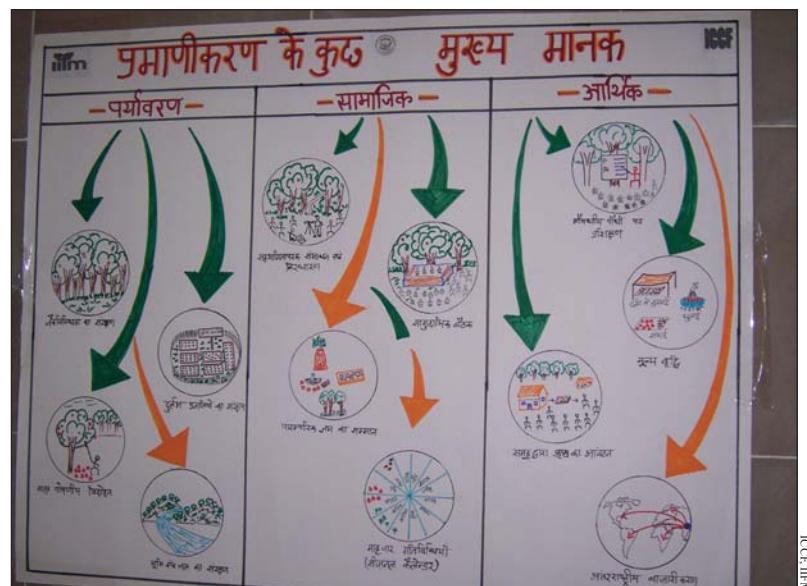
au point des normes propres à l'espèce (Winrock India, 2007). Vu le scénario actuel, la certification des plantes médicinales et aromatiques pourrait paraître trop ambitieuse pour l'Inde, mais les bonnes pratiques peuvent être adoptées progressivement.

### NORME DE CERTIFICATION PROVISOIRE

Le cadre normalisé mis au point par le projet du Centre international de foresterie communautaire est formé de quatre volets consistant en quatre principes et les critères, indicateurs et vérificateurs connexes. Les critères et indicateurs de la version la plus récente figurent dans le tableau.

La norme a été élaborée en plusieurs étapes. D'abord, au cours d'une série de réunions et de consultations, les décideurs intéressés, spécialistes forestiers, institutions universitaires, ONG, commerçants et représentants de l'industrie ont examiné les différents systèmes de certification internationaux, évalué leur applicabilité et proposé des adaptations. En deuxième lieu, la norme provisoire modifiée a été mise à l'essai sur le terrain à l'aide d'une démarche participative à laquelle ont pris part des cueilleurs, des forestiers de terrain, des commerçants locaux, des chercheurs et des ONG. Troisièmement, le système a été perfectionné lors d'ateliers régionaux. Il est désormais mis en œuvre sur le terrain dans différentes parties de l'Inde, y

Affiche servant à sensibiliser  
les communautés au processus  
de certification des PFNL



ICCE-IIFM

## Critères et indicateurs de la norme de certification provisoire concernant les plantes médicinales et aromatiques

Critères	Indicateurs
<b>Principe 1: Cadre juridique et stratégique</b>	
1.1 Détection et exercice des droits conférés par un ordre gouvernemental approprié et assurance de leur application sur le terrain	<p>1.1.1 Octroi aux cueilleurs de droits clairement définis de collecte, d'usage et de gestion traditionnels des ressources en plantes médicinales et aromatiques présentes dans des forêts connues</p> <p>1.1.2 a. Existence de pratiques de gestion traditionnelles ou de documents écrits, comme un microplan, un plan de travail, etc. b. Disponibilité des ordres respectifs au niveau local</p> <p>1.1.3 Respect des ordres gouvernementaux</p> <p>1.1.4 Mesures réglementaires contre la violation</p> <p>1.1.5 Disponibilité de microplans ou autres plans de gestion contenant des règlements relatifs à différents aspects de la gestion durable</p>
1.2 Établissement de lois, règlements et exigences administratives pour la conservation et le développement	<p>1.2.1 Lois et règlements au niveau national/étatique/communautaire relatifs à la conservation</p> <p>1.2.2 Mise en œuvre sur le terrain</p> <p>1.2.3 Mécanisme d'examen périodique</p>
1.3 Obligation d'enregistrement des cueilleurs, agents de collecte, intermédiaires et commerçants dans la zone	<p>1.3.1 Dispositions pour l'enregistrement par les conseils villageois, les comités villageois de gestion forestière collective, les panchayats et le Comité de gestion de la biodiversité</p> <p>1.3.2 Dispositions pour l'inspection périodique de l'enregistrement</p> <p>1.3.3 Disponibilité du document d'enregistrement contenant tous les détails nécessaires (informations personnelles, détails de la collecte, etc.) au niveau local</p>
1.4 Nécessité de réglementer les mouvements de plantes médicinales et aromatiques forestières (par permis de passage ou autres moyens)	<p>1.4.1 Instrument juridique adapté pour la réglementation de l'époque de récolte, la quantité et les mouvements de plantes médicinales et aromatiques sauvages</p> <p>1.4.2 Disponibilité d'informations détaillées sur les plantes médicinales et aromatiques à transporter</p> <p>1.4.3 Disponibilité de mesures spéciales pour les mouvements de plantes prioritaires</p>
<b>Principe 2: Conservation et gestion des espaces naturels</b>	
2.1 Préparation du plan de gestion de la zone	<p>2.1.1 Inclusion des ressources en plantes médicinales et aromatiques sauvages locales et de leur importance socioéconomique dans le microplan/plan de travail/plan de gestion</p> <p>2.1.2 Réalisation d'une planification participative</p> <p>2.1.3 Conformité du plan à d'autres plans de gestion de zones adjacentes ou se recouvrant éventuellement</p> <p>2.1.4 Examen périodique du plan</p> <p>2.1.5 Disponibilité au niveau local (dans la langue locale) et conformité au plan</p>
2.2 Planification de l'inventaire, de l'évaluation et du suivi des ressources en plantes médicinales et aromatiques pour en améliorer la gestion	<p>2.2.1 Inventaire local des ressources en plantes médicinales et aromatiques</p> <p>2.2.2. Évaluation de l'état de conservation de plantes médicinales et aromatiques importantes sur le plan socioéconomique</p> <p>2.2.3 Surveillance régulière des ressources en plantes médicinales et aromatiques</p>
2.3 Préparation du plan de conservation d'espèces et habitats sensibles pour identifier les synergies	<p>2.3.1 Application éventuelle de mesures de conservation strictes pour les espèces (<i>in situ</i>, <i>ex situ</i>)</p> <p>2.3.2 Existence d'un plan de conservation de l'habitat/écosystème tenant compte des moyens d'existence</p> <p>2.3.3 Assurance de la participation locale aux activités de conservation</p> <p>2.3.4 Encouragement des pratiques traditionnelles de conservation</p>
2.4 Formulation de la stratégie de conservation et du plan d'action visant à sauvegarder le matériel phytogénétique	2.4.1 Zones protégées populaires, conservation <i>ex situ</i> , herbiers, semences, etc.
<b>Principe 3: Collecte et pratiques d'utilisation responsables</b>	
3.1 Application des bonnes pratiques de collecte	<p>3.1.1 Identification des espèces à collecter et réglementer ou à préserver</p> <p>a. Interdiction de collecter des espèces en danger ou menacées d'extinction</p> <p>b. Définition des stratégies de gestion des espèces vulnérables et recommandations pour leur mise en application</p> <p>c. Collecte réglementée des espèces en danger et d'autres catégories</p> <p>3.1.2 Carte détaillée des sites de collecte</p>

(continues)

(continued)

	<p>3.1.3 Absence de contamination de la zone de collecte et des sources (établissements humains/routes/autres)</p> <p>3.1.4 Instructions relatives à la collecte de chaque espèce prioritaire (époque, méthode, instruments) fondées sur les informations scientifiques disponibles et les pratiques traditionnelles</p> <p>3.1.5 Définition des quantités permises d'espèces collectées, en consultation avec les parties prenantes et conformément aux données de l'enregistrement, à l'aide de méthodes de calcul fiables et pratiques</p> <p>3.1.6 Limitation au minimum des gaspillages dus à des pratiques improches et destructives de collecte</p> <p>3.1.7 Disponibilité et respect au niveau local des instructions établies pour la collecte</p>
3.2 Étude approfondie de l'intensité de collecte et de la régénération des espèces avant l'établissement d'une limite	<p>3.2.1 Préparation d'informations de base sur la taille, la répartition et la structure (par classe d'âge) de la population dans la zone de collecte, et sur l'habitat (topographie, géologie, sol, etc.)</p> <p>3.2.2 Définition de l'âge et de la taille des plantes à collecter (diamètre de la plante, diamètre à hauteur d'homme, hauteur, floraison, fructification, etc.)</p> <p>3.2.3 Fréquence maximale permise de collecte d'espèces prioritaires ne dépassant pas le taux de remplacement (régénération)</p>
3.3 Évaluation de la qualité du matériel collecté	<p>3.3.1 Détermination de la qualité du matériel collecté par des normes acceptées aux plans national et international</p> <p>3.3.2 Évaluation de la qualité réalisée dans des laboratoires/organisations accrédités</p> <p>3.3.3 Informations sur la disponibilité d'instruments d'évaluation de la qualité et de mise à l'essai au niveau local/régional</p>
3.4 Adoption de pratiques normalisées d'emmagasinage, d'entretien et de traçabilité des matières premières collectées	<p>3.4.1 Crédit ou présence d'installations d'entreposage dans des lieux secs avoisinants (entrepôts spacieux, ventilés, dépourvus de ravageurs et propres; entreposage ordonné du matériel collecté)</p> <p>3.4.2 Étiquetage correct du matériel collecté donnant des détails (nom local et scientifique du matériel, partie collectée, lieu et date de la collecte, code du cueilleur, date et heure de l'entreposage, date de scellage, etc.)</p> <p>3.4.3 Maintien et mise à jour régulière du registre d'entreposage</p>
<b>Principe 4: Partage des avantages et sécurité des moyens d'existence</b>	
4.1 Amélioration et diversification de la transformation et de la valeur ajoutée des PFNL et des plantes médicinales et aromatiques pour stimuler l'économie locale	<p>4.1.1 Amélioration des compétences au niveau local</p> <p>4.1.2 Disponibilité d'installations d'emmagasinage et de transformation</p> <p>4.1.3 Disponibilité locale de microfinance/microcrédit</p> <p>4.1.4 Établissement de liens avec les marchés</p>
4.2 Promotion de l'accès au marché des ressources en plantes médicinales et aromatiques en diversifiant les occasions de rencontre entre acheteurs et vendeurs	<p>4.2.1 Disponibilité d'informations fiables sur le marché</p> <p>4.2.2 Développement des marchés et activités promotionnelles</p> <p>4.2.3 Transparence de la chaîne de responsabilité</p>
4.3 Conformité des mécanismes de fixation des prix et de partage des avantages aux intérêts des parties prenantes ainsi qu'à la demande du marché	<p>4.3.1 Fixation du prix minimal de la matière première et des produits transformés sur la base de l'évaluation de la demande et de l'offre</p> <p>4.3.2 Répartition des gains entre les parties prenantes sur la base de mécanismes de partage des avantages bien définis</p>
4.4 Assurance de la sécurité des travailleurs et fourniture d'un milieu de travail favorable	<p>4.4.1 Prise de mesures de sécurité et préventives adaptées</p> <p>4.4.2 Fourniture du matériel et de la formation nécessaires pour la collecte et la transformation</p> <p>4.4.3 Respect des lois/règlements pertinents</p>

compris les quatre États qui font l'objet du projet.

Cette norme servirait à certifier aussi bien les pratiques de collecte durable que la zone où les ressources sont extraites durablement. La certification serait effectuée par des organisations indépendantes pour mieux profiter du marché, mais les communautés locales (comités de gestion forestière collective et autorités villageoises) et les unités locales du département des forêts devront prouver qu'elles répondent aux exigences de la gestion durable des plantes médicinales et aromatiques comprises dans les prescriptions du plan de travail.

Le Ministère de l'environnement et des forêts, le Gouvernement indien et la Commission nationale des plantes médicinales ont lancé une initiative pour faire en sorte que la certification puisse être effectuée dans le contexte indien, et ont présenté des options pour des améliorations et un développement ultérieurs. De nombreuses

consultations avec les parties prenantes et leur sensibilisation aux aspects positifs et négatifs de la certification des plantes médicinales et aromatiques sont nécessaires avant sa mise en œuvre. Les différents intéressés devraient fournir des informations sur l'applicabilité des éléments de la norme provisoire en fonction des données disponibles sur le terrain, et donner des détails de la collecte pour prouver sa conformité avec la norme.

La plupart des parties prenantes ont

estimé que les coûts de la certification et l'exigence d'une documentation sont les principales contraintes. L'étude a donc conclu qu'un système de certification devrait mettre l'accent sur l'inspection et la vérification au niveau du terrain, plutôt que sur l'obligation de fournir une documentation encombrante.

Les auteurs du présent article invitent les lecteurs à leur fournir des commentaires constructifs.

## CONCLUSION

La certification des plantes médicinales et aromatiques est un concept nouveau, qui prend progressivement corps en Inde. Malgré l'utilisation traditionnelle profondément ancrée de ces plantes, il est nécessaire d'améliorer les pratiques conformément à des paramètres environnementaux et sociaux bien définis ainsi qu'à des normes internationales. Les fabricants et exportateurs de médicaments sont les principaux consommateurs des matériels à l'état naturel; le gouvernement devra prendre des mesures pour les encourager à utiliser du matériel certifié qui pourrait leur conférer la réputation de bons gestionnaires des ressources.

Étant donné les divers intérêts de multiples parties prenantes, les institutions établies pour organiser le secteur des plantes médicinales et aromatiques devront adopter une approche pluridimensionnelle de la planification et de la gestion, des stratégies compétitives de commercialisation et des politiques souples. La collecte légale, la gestion des ressources, la qualité de la matière première, la facilitation de l'accès aux marchés, la traçabilité et la transparence devraient être les principaux domaines de la recherche et du développement futurs. Les pratiques traditionnelles sont d'une importance cruciale pour l'élaboration et l'acceptation des normes. La certification est un processus participatif de même que l'établissement des normes. Les cueilleurs aussi bien que les utilisateurs sont tenus de mettre au point des normes et de les appliquer.

L'élaboration et l'application de normes à des fins de certification sont des questions bien différentes. La certification collective ou par étapes est recommandée pour aider les parties prenantes à répondre à ses exigences et à fournir la documentation détaillée nécessaire. L'écart entre les pratiques existantes et l'utilisation de para-

mètres normalisés peut paraître profond, mais l'adoption progressive de bonnes pratiques permettra de le réduire. ♦



## Bibliographie

- Agence européenne pour l'évaluation des médicaments (EMEA).** 2006. *Guideline on good agricultural and collection practice for starting materials of herbal origin*. Londres, Royaume-Uni. Disponible à l'adresse: [www.emea.europa.eu/pdfs/human/hmpc/24681605en.pdf](http://www.emea.europa.eu/pdfs/human/hmpc/24681605en.pdf)
- American Herbal Products Association (AHPA) et American Herbal Pharmacopoeia (AHP).** 2006. *Good agricultural and collection practice for herbal raw materials*. Silver Spring, Maryland, États-Unis, AHPA.
- Bhattacharya, P.** 2006. *Final report on science and technology application for enhancement of rural livelihoods: community based sustainable management and cultivation of satawar (Asparagus racemosus) in Chambal Ravine of Sheopur District of M.P.* Bhopal, Inde, Indian Institute of Forest Management (IIFM).
- Bhattacharya, P.** 2008. *Proceedings of National Workshop on Integrating Medicinal, Aromatic and Dye Plants in Forest Working Plan*. Bhopal, Inde, IIFM-ICCF.
- Bhattacharya, P. et Hyat, S.F.** 2004. Sustainable NTFP management for rural development: a case from Madhya Pradesh, India. *International Forestry Review*, 6(2): 161–168.
- Brown, L., Robinson, D. et Karman, M.** 2002. *The Forest Stewardship Council and non-timber forest product certification: a discussion paper*. Oaxaca, Mexique, Forest Stewardship Council.
- Brunori, A.** 2007. NWFP certification. *Non-Wood News*, 15: 22.
- Chhattisgarh Forest Department.** 2007. *Special projects: Peoples Protected Area (PPA)*. Document d'Internet, disponible à l'adresse: [cgforest.nic.in/ppa\\_new.htm](http://cgforest.nic.in/ppa_new.htm)
- Chhattisgarh State Minor Forest Produce (Trading and Development) Co-operative Federation Ltd (CG MFP Federation) et Chhattisgarh Forest Department.** 2003. *The Raipur Report – Chhattisgarh Forest Department led Non-Wood Forest Produce Certification Initiative*. Disponible à l'adresse: [cgforest.nic.in/nwfp\\_certification\\_1.htm](http://cgforest.nic.in/nwfp_certification_1.htm)
- Durst, P.B., Mckenzie, P.J., Brown, C.L. et Appanah, S.** 2006. Challenges facing certification and eco-labelling of forest products in developing countries. *International Forestry Review*, 8(2): 193–200.
- Forest Governance Learning Group (FGLG) India.** 2008. *Non timber forest products and forest governance: a synthesis report*. Secunderabad, Inde, Centre for People's Forestry.
- Indian Institute of Forest Management (IIFM).** 2007. *Regional dialogue: development of medicinal plants policy brief for sustainable harvest, pricing and trade regime of wild produce within the framework of participatory forest management*. Rapport de réunion inédit. Bhopal, Inde.
- International Centre for Community Forestry (ICCF).** 2007. *Development of standards for sustainable collection and management of medicinal and aromatic plants from forest area of Chhattisgarh, Madhya Pradesh, Uttarakhand and Orissa – field survey report*. Bhopal, Inde. (Inédit)
- Jain, P.** 2004. *Certifying certification: can certification secure a sustainable future for medicinal plants, harvesters and consumers in India?* TRAFFIC Online Report Series No. 9. Cambridge, Royaume-Uni, TRAFFIC International. Disponible à l'adresse: [www.traffic.org/medicinal](http://www.traffic.org/medicinal)
- Karki, M. et Rawat, R.B.S.** 2004. Sustainable forest management – definitions, good practices and certification. In *Encyclopedia of Forest Sciences*, p. 1357–1367. Amsterdam, Pays-Bas, Elsevier.
- Katiyar, A.** 2007. *Group certification for organic NTFPs: Dhamtari approach*. New Delhi, Inde, Centre de recherche pour le développement international (CRDI), Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), National Medicinal Plant Board & CG MFP Federation.
- Lawrence, A.** 2006. *Methodology for planning sustainable management of medicinal plants in India and Nepal*. Final Technical Report R8295. Oxford, Royaume-Uni, Environmental Change Institute, University of Oxford, Royaume-Uni.
- Madhya Pradesh Gazette.** 2005. Madhya Pradesh Forest Produce Rules – Biodiversity (Flora & Fauna Conservation and their Sustainable Harvesting from Government Forest) F-25-135-2004 X-3 Indian Forest Act, 1927 Article 76 Para (4).
- Medicinal Plant Specialist Group.** 2007. *International Standard for Sustainable Wild Collection of Medicinal and Aromatic Plants*

- (ISSC-MAP), Version 1.0. Bonn, Allemagne, Agence fédérale pour la conservation de la nature et WWF-Allemagne.
- Misra, M.K. et Jain, P.** 2003. *Base line information on medicinal plants conservation and sustainable utilisation – Uttarakhand*. Bangalore, Inde, Foundation for Revitalisation of Local Health Traditions. Disponible à l'adresse: [www.frlht.org.in/html/reports/uttarakhand.pdf](http://www.frlht.org.in/html/reports/uttarakhand.pdf)
- Muller, S. et Durbeck, K.** 2005. *Guidance manual for organic collection of wild plants*. Zürich, Suisse, Swiss Import Promotion Programme (SIPPO). Disponible à l'adresse: [www.sippo.ch/files/publications/agri\\_wildplants05.pdf](http://www.sippo.ch/files/publications/agri_wildplants05.pdf)
- Ojha, N.** 2004. Schedule V areas: rights over MFP still a far cry. *Community Forestry*, 3(3): 4–7.
- Organisation mondiale de la santé (OMS).** 2003. *Directives OMS sur les bonnes pratiques agricoles et de récolte (BPAR) relatives aux plantes médicinales*. Genève, Suisse.
- Orissa Gazette.** 2002, Extraordinary Gazette published by authority No 2091, Cuttack, 200215, 2002/Katrika 24, 1924, Panchayati Raj (G.P.) Department.
- Pierce, A.R. et Laird, S.A.** 2003. In search of comprehensive standards for non-timber forest products in the botanicals trade. *International Forestry Review*, 5(2): 138–147.
- Pierce, A., Shanley, P. et Laird, S.** 2003. Certification of non-timber forest products: limitations and implications of a market based conservation tool. Rapport présenté à la Conférence internationale sur les moyens d'existence ruraux, les forêts et la biodiversité, Bonn, Allemagne, 19–23 mai.
- Planning Commission, Gouvernement indien.** 2006. *Report of the Task Force on the Mountain Ecosystems (Environment and Forest Sector) for the eleventh Five Year Plan*. New Delhi, Inde.
- Prasad, R. et Bhattacharya, P.** 2003. Sustainable harvesting of medicinal plant resources. In S.B. Roy, ed. *Contemporary studies in natural resource management in India*, p. 168–198. New Delhi, Inde, Inter-India Publications.
- Prasad, R., Kotwal, P.C. et Mishra, M.** 2002. Impact of harvesting *Emblica officinalis* (Aonla) on its natural regeneration central Indian forests. *Journal of Sustainable Forestry*, 14(4): 1–12.
- Rastogi, A. et Pant, R.** 2004. *FSC certification feasibility assessment report, Himachal Pradesh, India*. Technical Report. New Delhi, Inde, WWF-Inde.
- Sahu, A.K.** 2002. Neighbouring states, differing policies. *Community Forestry*, 2(2): 4–11.
- Schippmann, U., Leaman, D. et Cunningham, A.B.** 2006. A comparison of cultivation and wild collection of medicinal and aromatic plants under sustainability aspects. In R.J. Bogers, L.E. Craker & D. Lange, eds. *Medicinal and aromatic plants: agricultural, commercial, ecological, legal, pharmacological and social aspects*, p. 75–95. Wageningen UR Frontis Series, Vol. 17. Dordrecht, Pays-Bas, Springer.
- Sindhi, S. et Choudhury, P.R.** 2003. NTFP certification: possibilities galore. *Community Forestry*, 3(1): 24–28.
- Ved, D.K., Kinhal, G.A., Ravikumar, K., Karnat, M.R., Vijaya Sankar et Indresha, J.H., eds.** 2003. *Workshop Report on Threat Assessment and Management Prioritization for the Medicinal Plants of Chhattisgarh and Madhya Pradesh*. Bhopal, Inde, 23–26 juillet 2003. Bangalore, Inde, Foundation for Revitalisation of Local Health Traditions.
- Verma, S.K.** 1998. Evolving mechanism for NTFP oriented forest management. *Forest Usufructus*, 1(1&2): 1–22.
- Wenban-Smith, M., Bowyer, J., Fernholz, K. et Howe, J.** 2006. *Combining organic and FSC certification of non-timber forest products: reducing costs, increasing options*. Minneapolis, Minnesota, États-Unis, Dovetail Partners, Inc..
- Winrock India.** 2007. *Active projects, natural resources management: Developing Standards for Certification of Medicinal and Aromatic Plants in Uttarakhand*. Document d'Internet, disponible à l'adresse: [www.winrockindia.org/aromatic\\_plants-%20in\\_uttarakhand.htm](http://www.winrockindia.org/aromatic_plants-%20in_uttarakhand.htm) ♦